



Saint-Ouen, le 09/10/2023

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 12 AU 18 OCTOBRE SUR TIS SAINT-OUEN

Jeudi 12 octobre à 10h aura lieu l'ouverture du scrutin électronique pour élire les membres du Comité Social et Economique CSE sur l'établissement TIS Saint-Ouen.

Le scrutin **sera clos le 18 octobre à 17h.**

FO sollicite vos suffrages pour continuer à agir pour que vos droits de salariés soient respectés, pour la défense de vos intérêts matériels et moraux.

Quel meilleur argument que notre bilan d'activité pour appeler au vote FO ?

Entre autres choses, sont à porter à l'actif de vos représentants FO :

- l'initiative de **soutenir les salariés** du T&C qui se plaignaient notamment d'heures supplémentaires non payées et d'une charge de travail énorme (> 54h/semaine, 6 nuits sur 7). Les représentants FO ont participé à l'élaboration d'un cahier de revendications remis à la Direction, ont revu les calculs des fiches de paie de chaque salarié concerné, ont soutenu les salariés en grève, ont diffusé des tracts et ont été à l'initiative d'une lettre intersyndicale à l'inspection du travail. Ces actions ont contraint la Direction à satisfaire une bonne partie des revendications des salariés du T&C. Ce combat a également permis d'octroyer aux salariés hors T&C des **primes en cas de travail les week-ends/fériés/nuits**,
- la rédaction d'un **guide des congés**, téléchargeable sur le site <https://www.fo-sif.org>, et de multiples interventions pour faire respecter les droits à congé de nombre de collègues,
- la diffusion d'un tract présentant l'avenant définissant la **revalorisation des minimas salariaux et de la prime d'ancienneté** pour les ATAM par l'augmentation de la valeur du point; était joint au tract un extrait de convention collective ainsi qu'une fiche explicative sur la prime d'ancienneté très utile notamment pour déterminer le supplément de prime d'ancienneté en cas d'heures supplémentaires. Les représentants FO ont obtenu que la direction régularise le paiement de ce supplément pour les salariés concernés,
- la **participation active aux négociations** à tous les niveaux. Nous avons refusé les régressions mais nous avons signé lorsque l'accord proposé par la direction proposait un plus pour les salariés (accord équilibre travail vie privée, accord handicap, ...),
- La réalisation d'une **plaquette d'information** sur les départs en retraite anticipée amiante, téléchargeable sur <https://www.fo-sif.org>,
- **l'accompagnement des collègues** bénéficiaires de l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (CAATA) qui ont engagé des recours juridiques pour qu'Alstom applique les accords collectifs (versement de l'allocation de départ en retraite, prise en charge de la couverture complémentaire santé et prévoyance, ...),
- la **défense des collègues** sur les questions de salaire, congé, promotion, harcèlement, rupture du contrat de travail, temps de travail...

Nous vous invitons à consulter notre bilan d'activité téléchargeable sur <https://www.fo-sif.org>.

VOTER FO, C'EST VOTER POUR :

Le respect du principe « à travail égal, salaire égal »

Faire respecter le droit du travail

L'amélioration des conditions de travail

La défense des emplois, des métiers et des activités

Le maintien et l'amélioration des prestations proposées au personnel en matière d'activités sociales et culturelles (billetterie, vacances, voyages, ...)

Notre 'profession de foi' est téléchargeable sur <https://www.fo-sif.org> (à l'onglet 'élections professionnelles) ;

Depuis la loi du 20 août 2008, ce sont les résultats aux élections des membres titulaires du CE/CSE qui établissent la représentativité des organisations syndicales et donc leur habilitation à négocier à tous les niveaux (établissement, entreprise, branche professionnelle, national et interprofessionnel).

Chaque voix compte et nous avons besoin de vous !



ATTENTION : Vous votez pour une liste et non pour un candidat en particulier. La liste FO a été bâtie en tenant compte des souhaits de chaque candidat quant à sa position sur la liste.

En cas de rature d'un seul nom, c'est une voix en moins pour FO.

Les listes FO présentées aux élections du CSE :

2^{ème} collège : ATAM

Titulaires	Suppléants
BONNEAU Sandrine	BASTIN Adrien
BASTIN Adrien	BONNEAU Sandrine

3^{ème} collège : Ingénieurs & Cadres (I&C)

Titulaires	Suppléants
SOIROT Christophe	CHHITH Sepha
MAGE Cécile	CHENNEVIÈRE Loïc
BAROS Marc	ALBOUY Karine
ALBOUY Karine	STROBBE Yves
CHENNEVIÈRE Loïc	MAGE Cécile
CHHITH Sepha	GARCIA Michel
GAUDEBOUT Jean-Claude	BAROS Marc
STROBBE Yves	SOIROT Christophe
GARCIA Michel	GAUDEBOUT Jean-Claude
SIPIETER Colin	GUILLOU Stéphane
KREBS Xavier	SIPIETER Colin
GUILLOU Stéphane	KREBS Xavier

**Pour que votre voix compte,
Pour que vos droits comptent,
Pour changer la donne,**

VOTEZ FO

Attention : Une rature = une voix en moins !



Pour tout contact : Cécile MAGE, Sandrine BONNEAU, Xavier KREBS, Yves STROBBE, Michel GARCIA, Christophe SOIROT, Marc BAROS, Loïc CHENNEVIÈRE, Jean-Claude GAUDEBOUT



Candidats des listes FO Alstom TIS Saint-Ouen aux élections professionnelles au CSE du 12 au 18 Octobre 2023

<https://www.fo-sif.org>



Karine
ALBOUY



Marc
BAROS



Adrien
BASTIN



Sandrine
BONNEAU



Loïc
CHENNEVIERE



Sepha
CHHITH



Michel
GARCIA



Jean-Claude
GAUDEBOUT



Stéphane
GULLOU



Xavier
KREBS



Cécile
MAGE



Colin
SIFETER



Christophe
SOIROT



Yves
STROBBE